

Communiqué de presse de la cellule d'urgence Conseil de la CNSA

le 8 mai 2020

Pour une attribution juste et sans délai de la prime professionnels du secteur de l'autonomie

La cellule d'urgence du conseil de la CNSA considère les modalités d'attribution de la prime aux personnels du secteur médico-social inéquitable et problématique. Elle demande un arbitrage rapide et sans délai pour une juste attribution à l'ensemble des personnels.

Le Premier ministre avait annoncé le 15 avril dernier l'extension de la prime destinée aux agents des établissements publics hospitaliers aux professionnels des EHPAD et des SAAD. Le 23 avril 2020, les parties prenantes du conseil de la CNSA qui le constituent ont adopté à l'unanimité une motion de soutien à cette prime. Les annonces du 7 mai précisant les conditions du dé-confinement indiquent que seuls les personnels relevant des EHPAD et des établissements médico-sociaux financés par l'assurance maladie, bénéficieront d'une prime.

En d'autres termes, les salariés travaillant dans l'ensemble des autres structures et les personnels accompagnant les personnes âgées ou en situation de handicap à domicile, doivent attendre des arbitrages ultérieurs.

La cellule d'urgence du conseil de la CNSA mise en place depuis le début de la crise sanitaire, exprime avec force le caractère inéquitable et problématique de cette annonce.

Elle est inéquitable, car elle crée de fait une distorsion de reconnaissance et de traitement entre des salariés qui s'engagent, chaque jour depuis le début de la pandémie, avec la même abnégation et le même souci de prendre soin des plus fragiles d'entre nos concitoyens.

Elle est inéquitable, car en l'état des arbitrages, elle oublie les personnels des services d'aide à domicile (SAAD) et de nombreux établissements sous la protection des personnes âgées et des personnes en situation de handicap devront faire face à la longue période qui s'annonce, tant que le virus sera actif dans notre pays.

Elle est problématique, en ce qu'elle *révèle mécanismes d'arbitrage fondés sur des cloisonnements et des rapports de force dont les personnels ne doivent en aucune façon subir les conséquences.*

Elle est problématique, car elle montre la persistance de représentations datées de la protection sociale. Elle sous-entend une hiérarchisation de l'importance des contributions que

la réalité de la crise a profondément démentie :

- ➔ Un aide-soignant ou un AMP a un rôle primordial quel que soit le statut de la structure dans laquelle il travaille : au plus fort de la crise, **il a contribué à sauver des vies**, par la qualité et la sensibilité de ses interventions au plus près des personnes.
- ➔ Une aide à domicile, une auxiliaire de vie a un rôle primordial : au plus fort de la crise, **elle a contribué à sauver des vies**, en rendant possibles les mesures de confinement au domicile. Elle a été et reste souvent le seul lien avec l'extérieur, pour les 5 millions de personnes âgées et handicapées qui vivent seules chez elles, partout en France.

La cellule d'urgence du conseil de la CNSA en appelle à un arbitrage rapide : l'attribution sans délai dans des conditions de justice et d'équité de cette prime fortement symbolique doit être un gage pour l'avenir des politiques de l'autonomie

Contact presse :

Jérémy KREINS - 06 63 73 81 59

A propos

Présidé par Marie-Anne Montchamp, Ancien Ministre, le conseil de la CNSA est la réunion des parties prenantes des politiques pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Instance de gouvernance de la CNSA (Agence et Caisse), le conseil de la CNSA réunit tous les acteurs concernés : organisations associatives, mutualistes, organisations syndicales (employés / salariés), services de l'État, conseils départementaux, parlementaires, professionnels... Il oriente ces politiques et les financements qui leur sont dédiés.

Durant l'état d'urgence sanitaire, son comité stratégique, s'est constitué en une cellule de crise. Son objectif est le suivant :

« Nous devons libérer les énergies partout sur les territoires et outiller tous les professionnels des établissements ou qui interviennent à domicile pour sécuriser les prises d'initiatives afin que chacun puisse faire face aux situations auxquelles il est confronté et tenir le confinement dans la durée », a précisé Marie-Anne Montchamp.